



ACCUEIL DE LOISIRS « LES CALLUNES »



PROJET PEDAGOGIQUE 2016/2017

Mairie de Saint Magne 33125
Tel : 05.56.88.51.09
Fax : 05.56.88.54.03
Email : mairie.saint.magne@wanadoo.fr
<http://saint-magne.fr>

Table des matières

Présentation de l'accueil.....	3
Coordonnées de l'accueil.....	3
Missions de la structure et temporalités	3
Les locaux.....	4
L'équipe et son rôle	4
Sécurité de l'enfant.....	5
Valeurs éducatives et projet pédagogique	6
Les valeurs éducatives	6
Déontologie de l'équipe.....	6
Objectifs pédagogiques.....	6
L'accueil périscolaire	9
Journée type des enfants	9
Activités proposées.....	10
L'ALSH.....	10
Journée type des enfants	11
Activités proposées.....	11
L'évaluation	12

Présentation de l'accueil

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les Callunes » est un service public offert aux habitants de Saint Magne et alentours par la Mairie de Saint Magne depuis octobre 1997, et déclaré en tant que tel auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Gironde.

Depuis septembre 2016, suite à la construction de nouveaux locaux pour l'école et pour l'accueil de loisirs, et la fin du regroupement scolaire avec la commune l'Hostens, la structure accueille les enfants de moins de 6 ans, après accord de la Protection Maternelle et Infantile.

La commune, en tant qu'organisatrice de l'accueil, est garante de la qualité du service rendu aux familles et aux enfants du territoire, de même que de la portée éducative des missions de l'ALSH, traduite par un Projet Educatif De Territoire, qui est le fruit d'une réflexion autour de l'enfant et ses besoins par l'ensemble des acteurs éducatifs de la commune et les services de mairie.

Ce présent projet pédagogique a pour vue de définir les objectifs concrets émanant des valeurs éducatives que promeut l'organisateur, et leur mise en application dans la structure. De fait, il s'adresse à tous les acteurs éducatifs de la commune, et est une référence et le premier outil de travail de l'équipe d'animation.

Coordonnées de l'accueil

L'accueil de loisirs « Les Callunes » se situe dans l'enceinte du groupe scolaire du même nom, au 4 bis route de Louchats, à Saint-Magne (Gironde). L'équipe de l'accueil de loisir est joignable au 05.56.88.77.98., de 7h15 à 9h et de 15h45 à 19h en période scolaire, et de 7h30 à 19h en période de vacances scolaires.

Missions de la structure et temporalités

L'accueil de loisirs est en charge de l'accueil périscolaire et extrascolaire des enfants de la commune entre 3 et 11 ans, tout au long de l'année scolaire, et la 1ere semaine des vacances de la Toussaint, la 1ere semaine des vacances de février, la 1ere semaine des vacances d'avril ainsi que le mois de juillet. La structure peut accueillir (selon les taux d'encadrement règlementaires prévus par la DDCS) jusqu'à 24 enfants entre 3 et 6 ans et 36 enfants entre 6 et 11 ans en période de vacances, ainsi que 56 enfants entre 3 et 6 ans et 90 enfants entre 6 et 11 ans en période scolaire.

Sur la période scolaire, l'accueil est ouvert aux enfants de 7h15 à 9h du lundi au vendredi, puis de 15h45 à 19h le lundi, mardi, jeudi et vendredi (Temps d'Activité Périscolaire de 15h45 à 16h30 inclus), l'accueil du mercredi s'effectuant de 12h à 19h.

En période de vacances, la structure est ouverte de 7h30 à 19h du lundi au vendredi.

Ses missions sont d'accueillir les enfants de la commune hors temps de classe, de leur proposer des animations se situant dans la continuité pédagogique du Projet Educatif de Territoire, dans le respect de l'individualité, des besoins et des envies de chacun, et par là même, offrir à l'enfant des temps de jeux et d'expériences éducatifs, de qualité et porteurs de sens.

Les locaux

L'accueil de loisir est situé dans l'enceinte de l'école, qui se divise en deux parties : le côté élémentaires et le côté maternelles.

Du côté des maternelles, les locaux comprennent :

- Une salle de jeux et d'accueil, servant à l'accueil périscolaire du matin et du soir,
- Une salle plurivalente, dans laquelle peuvent se dérouler des activités,
- Une salle de motricité
- Une salle de repos, utilisée pour la sieste,
- Une cour intérieure.

Du côté des élémentaires, les locaux comprennent :

- Deux salles de jeux et d'accueil, servant à l'accueil périscolaire du matin et du soir,
- Une cour extérieure
- Une cantine, organisée en self.

Les commodités sont accessibles dans l'ensemble des locaux, et les salles sont utilisables par toutes tranches d'âge, en fonction des besoins.

L'équipe et son rôle

L'équipe se compose de 6 animatrices, formées au BAFA (et une formée au BAFD), ainsi qu'un directeur, diplômé BPJEPS.

Les animatrices :

- Prévoient, préparent et animent les temps d'activité avec les enfants,
- Sont force de proposition dans le programme des activités,
- Définissent la portée éducative et didactique des activités qu'elles animent,
- Évaluent fréquemment leurs actions d'animation, et apportent des solutions aux problématiques qui peuvent émerger de cette évaluation,
- Assurent la sécurité immédiate physique, morale et affective des enfants,
- Assurent le transfert d'informations au directeur,
- Sont disponibles et à l'écoute de l'enfant,
- S'assurent de la sécurité des lieux et du matériel avant, pendant et après une activité et lors des temps de vie quotidienne,
- Participent à l'écriture et l'élaboration du projet pédagogique.

Le directeur :

- Est garant de la cohérence éducative de l'ensemble des actions d'animation de la structure, en lien avec l'organisateur,
- S'assure de la concordance réglementaire de la structure, dans le cadre prévu par la DDCS,
- Est responsable de la sécurité des enfants et de l'équipe d'animation sur la structure,
- Coordonne les différents projets d'animation émanant de l'équipe,
- Veille à faire appliquer par des mesures concrètes les décisions des services de mairie,
- Est l'interlocuteur privilégié des parents, et de ce fait, se doit d'être disponible,
- Gère l'organisation du travail sur la structure,
- Est responsable de la gestion administrative et du suivi budgétaire de la structure,
- A un rôle de facilitation du travail de l'équipe, au travers de la formation, de la mise à disposition de savoirs et de techniques adaptées,
- Oriente l'équipe dans le processus d'évaluation de leurs actions d'animation.

D'autre part, du temps de travail et de préparation est alloué à l'équipe d'animation, ce afin de prévoir, préparer les activités, de conduire différents projets en lien avec les objectifs pédagogiques. Ce temps de travail commun est une nécessité, dans la recherche de cohérence et d'adéquation des actions d'animation.

Sécurité de l'enfant

Selon le code de l'action sociale et des familles (articles R-227-7 et R227-8, arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs), la structure tout comme le responsable légal de l'enfant sont soumis à plusieurs obligations en termes de santé et de sécurité de l'enfant :

- L'admission d'un mineur est subordonnée à la production d'un document attestant qu'il a satisfait aux obligations fixées par la législation relative aux vaccinations.
- La fourniture par les responsables légaux du mineur de renseignements d'ordre médical le cas échéant (traitement médical en cours, allergies par exemple)
- La fourniture de la fiche sanitaire de liaison (ou un équivalent) complétée par le responsable légal du mineur.

Ces informations sont adressées par les responsables légaux du mineur à l'organisateur de l'accueil ou à son représentant qui s'assure du respect de la confidentialité des informations.

L'équipe sera attentive au strict respect de la réglementation en vigueur, par la vérification fréquente des contenus de la trousse à pharmacie, l'identification commune et immédiate des mineurs qui doivent suivre un traitement médical et l'administrer selon l'ordonnance, tenir le registre dans lequel sont consignés les soins apportés aux mineurs, et de la prise en compte constante des risques liés à toute activité ou lors des temps de vie quotidienne.

En dernier lieu, l'organisateur ou son représentant sont tenus d'informer immédiatement le préfet du département (DDCS) de tout accident grave ou situation présentant ou ayant présenté des risques graves pour la santé et la sécurité physique et morale des mineurs dont il

a la charge. Ils informent également sans délai le ou les responsables légaux de l'enfant en cas d'accident, d'évènement grave ou de maladie.

Valeurs éducatives et projet pédagogique

Les valeurs éducatives

Faisant lien entre les besoins de l'enfant et les spécificités géographiques, sociales et démographiques de la commune, les valeurs éducatives sur lesquelles reposent les engagements de l'organisateur sont :

- De favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant,
- De permettre à tous l'accès à la culture, sans condition d'âge ou de situation socio-culturelle,
- De favoriser l'éducation à l'environnement,
- De favoriser, dans la structuration des actions éducatives, l'apprentissage du vivre ensemble et de la citoyenneté, et les valeurs morales que ces notions sous-tendent.

D'autre part, la notion de transversalité et de coéducation, traduites par un renforcement des liens de collaboration entre les différents acteurs éducatifs de la commune (école, parents, associations, ALSH...), est l'objet d'un soin particulier et se veut un objectif primordial à atteindre pour l'organisateur, tout comme pour l'accueil de loisirs.

Déontologie de l'équipe

Consciente de ses responsabilités tant envers l'enfant qu'envers ses parents, l'équipe affirme son engagement quant au bien-être de l'enfant, au respect de son rythme, et souhaite, au travers des activités proposées, tout comme lors de temps libres, concourir à l'estime de soi des enfants.

Cet engagement se traduit par la concordance de l'organisation du temps avec le rythme de l'enfant, la non-obligation de participation aux activités proposées, la mise en valeur des réussites de l'enfant tout comme la prise en compte de ses échecs possibles (ici vus comme des essais – un échec n'est jamais une fin en soi), la valorisation (publique ou non) de ses productions. Respectueuse des libertés de chacun, elle sera attentive à ce que sa pédagogie permette une libre expression de soi de l'enfant, et ne soit pas limitative ou normative.

Objectifs pédagogiques

L'équipe traduit, dans son action, les valeurs éducatives promues par la commune au travers de ces objectifs pédagogiques :

Valeurs	Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels
Favoriser l'éducation à l'environnement	Amener l'enfant à la découverte du milieu naturel	Favoriser les activités de pleine nature ; favoriser la connaissance de la faune et de la flore ; développer, par le ludique, une connaissance accrue des sciences naturelles et des relations autour du vivant
	Permettre à l'enfant d'appréhender la réalité des enjeux environnementaux	Développer chez l'enfant la notion de respect de l'environnement ; sensibiliser l'enfant à la notion d'éco-citoyenneté et lui offrir les moyens de cette réflexion
	Permettre à l'enfant d'être acteur sur son territoire	Promouvoir les actions éco-citoyennes auprès des enfants ; rendre l'enfant co-décisionnaire des actions à mener ; favoriser la mise en valeur des actions éco-citoyennes sur le territoire.

Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant	Offrir un cadre serein et sécurisant facilitant l'expression de soi	Créer une relation de confiance entre les enfants et l'équipe d'animation ; adapter le fonctionnement de la structure aux besoins de l'enfant
	Permettre à l'enfant de se responsabiliser	Favoriser et accompagner l'autorégulation des conflits ; rendre l'enfant co-auteur de ses expériences ; favoriser la liberté de choix et l'expression du libre arbitre de l'enfant
	Mettre en valeur le cheminement personnel de l'enfant	Promouvoir les prises d'initiative ; favoriser la transmission horizontale de savoirs et l'entraide dans les relations entre les enfants

Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble et la citoyenneté	Favoriser la socialisation de l'enfant dans le respect de son individualité et de ses besoins	Accompagner l'enfant dans l'affirmation de ses désirs et ses choix ; être attentif à prodiguer un égal traitement aux enfants, de manière impartiale ; valoriser le savoir-être de l'enfant
	Amener l'enfant à la connaissance de son environnement social et les enjeux de la notion de citoyenneté	Favoriser de manière structurelle l'exercice de la démocratie ; favoriser les activités faisant lien avec le programme scolaire d'éducation civique ; initier l'enfant à l'acceptation et la compréhension de l'autre
	Promouvoir les valeurs axées sur le partage, la tolérance et le respect des autres comme de soi-même.	Offrir des temps d'activité donnant lieu à des expériences coercitives ; amener à une mise en valeur des différences ; donner à l'enfant les moyens de la réflexion autour du vivre ensemble

Permettre l'accès à la culture pour tous	Offrir à l'enfant des expériences culturelles nouvelles	Offrir un champ d'activités le plus large possible, en partant des intérêts des enfants ; prévoir et organiser de manière fréquente un renouvellement des pratiques artistiques et culturelles ; permettre à l'enfant d'aborder une même thématique sous divers angles d'approche
	Favoriser la curiosité de l'enfant	Valoriser l'expression des intérêts des enfants ; favoriser l'acquisition de savoirs de manière ludique ; axer l'approche de l'animation artistique et culturelle par l'angle de l'imaginaire et de la créativité
	Faciliter et accompagner l'enfant dans ses découvertes culturelles	Etre attentif à adapter les contenus éducatifs aux besoins et aux capacités de l'enfant ; valoriser les productions de l'enfant ; s'attacher à comprendre les goûts de l'enfant et les prendre en compte

L'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire se situe sur plusieurs temporalités, aux organisations et finalités différentes : le mercredi après-midi, les Temps d'Activité Périscolaire et l'accueil lors des matins et soirs de la semaine.

Les TAP, dont les activités sont prévues sur le temps et organisées, sont une occasion privilégiée de concrétiser et appliquer les valeurs éducatives mentionnées ici. Ces temps, réservés aux élèves du groupe scolaire « Les Callunes », se déroulent de 15h45 à 16h30, tous les jours sauf le mercredi.

Les temps d'accueil du matin et du soir (7h15 à 9h et 16h30 à 19h) sont consacrés aux jeux libres, favorisant la socialisation de l'enfant ainsi que sa créativité, et les propositions d'activité immédiates et liées à l'état de l'enfant, qui voit sa journée occupée par l'école, ce afin de respecter son rythme et ses envies. Pour les primaires, ces temps permettent aussi aux enfants de faire leurs devoirs.

Les mercredis après-midi, du fait de leur temporalité spécifique, permettent l'organisation de plusieurs activités sur un champ large (activités sportives, théâtre, musique, activités manuelles...). Ces activités peuvent être constitutives d'un ou plusieurs projets s'étirant sur plusieurs mercredis.

Journée type des enfants

Journée type du lundi, mardi, jeudi et vendredi :

	3/5 ans	6/11 ans
7h15 à 9h	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
9h à 12h	Classe	Classe
12h à 13h30	Pause méridienne, repas	Pause méridienne, repas
13h30 à 15h45	Classe	Classe
15h45 à 16h30	TAP	TAP
16h30 à 19h	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire, aide aux devoirs

Journée type du mercredi :

	3/5 ans	6/11 ans
7h15 à 9h	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
9h à 12h	Classe	Classe
12h à 13h30	Pause méridienne, repas	Pause méridienne, repas
13h30 à 14h00	Sieste, temps calme	Temps calme, aide aux devoirs
14h à 15h	Sieste (réveil naturel), activité pour les plus grands	Activité, jeux libres *
15h à 16h	Sieste (réveil naturel), activité pour les plus grands	Activité, jeux libres *
16h00 à 16h30	Goûter, temps calme	Goûter, temps calme
16h30 à 17h	Jeux libres	Jeux libres
17h à 19h	Départs échelonnés, jeux libres	Départs échelonnés, jeux libres

*Les temps d'activités sont modulables en fonction des besoins et de l'adhésion des enfants aux activités.

Activités proposées

Les activités, qui sont autant de moyens tendant vers les objectifs qui sont fixés ici, sont plurielles et pluridisciplinaires :

- Activités sportives : football, basketball, rugby, baseball, ping-pong, handball, badminton...
- Activités artistiques : théâtre, initiation musicale, danse, arts plastiques, photographie, cinéma...
- Activités ludiques : jeux de règles, jeux de groupes, jeux de société, jeux d'extérieur, jeux de rôle...
- Activités manuelles et créatives : sculpture, recup'art, création d'objets décoratifs, origami...

L'ALSH

Les temps de vacances, loin des contraintes scolaires et du quotidien, sont des temps privilégiés pour la construction de soi et la socialisation. Ils permettent aussi une organisation autre, occasionnant des sorties et des animations à la journée, et où l'enfant est libre d'exprimer ses envies, que l'équipe peut concrétiser avec facilité.

De fait, une part des activités peut émaner directement de l'enfant, au travers de sondages et de consensus avec le groupe présent. Ce fonctionnement, outre le caractère valorisant qu'il peut avoir en plaçant l'enfant au cœur du processus d'organisation du temps de vacances, permet d'amorcer la réflexion autour du vivre ensemble.

D'autre part, l'occasion offerte de sortir du centre permet de placer l'idée d'ouverture culturelle au centre des préoccupations de l'équipe. Au travers de ces sorties, les enfants peuvent appréhender de nouvelles pratiques et de nouveaux savoirs (musées, animations scientifiques, cinéma, etc.), voire susciter de nouvelles envies.

De même, l'aspect ludique revêt une autre réalité, dans la conduite de grands jeux sur la structure ou d'activités extérieures aux alentours de la commune (jeux de piste, sorties dans des parcs à thème, etc.).

Journée type des enfants

	3/5 ans	6/11 ans
7h30 à 9h	Accueil	Accueil
9h à 9h30	Jeux libres, dernières arrivées	Jeux libres, dernières arrivées
9h30 à 10h00		Activité
10h à 11h30	Activité	Jeux libres
11h30 à 12h		
12h à 13h30	Repas, jeux libres	Repas, jeux libres
13h30 à 14h	Temps calme	Temps calme
14h à 16h	Activité, sieste pour les plus petits	Activité
16h à 16h30	Goûter, temps calme	Goûter, temps calme
16h30 à 17h	Jeux libres	Jeux libres
17h à 19h	Départs échelonnés, jeux libres	Départs échelonnés, jeux libres

Activités proposées

Au-delà des activités et des thèmes abordés en accueil périscolaire, et qui se voient proposés lors des temps de vacances, les enfants ont l'occasion de faire :

- Des grands jeux : jeux de piste, jeux de rôle géants, rallyes, courses d'orientation, jeux de stratégie...

- Des sorties : cinéma, musées, expositions, évènements culturels, spectacles, accrobranche, balades à vélo....
- Des semaines ou journées thématiques : autour de la musique, d'un pays, d'une culture, d'un artiste, d'une idée...

L'évaluation

L'animation est une action autant proactive que réactive. En cela, l'équipe sera attentive à l'amélioration et l'adéquation de ses actions auprès du public. Il lui est donc nécessaire d'évaluer son action, tant en cours d'exercice qu'à la fin de celui-ci, afin d'en dégager les forces, les faiblesses, les problématiques et les ajustements nécessaires à la conduite d'une animation de qualité.

Ici, l'évaluation sera autant de l'ordre du qualitatif que du quantitatif, et portera sur la réussite ou non des objectifs avancés plus avant. Un certain nombre d'éléments seront pris en compte :

- Sur le plan qualitatif :
 - L'adhésion des enfants aux activités,
 - Les retours des parents,
 - Le déroulement des animations,
 - Les signes de progression individuelle des enfants sur les objectifs posés,
 - L'appropriation des savoirs utilisés en activité par les enfants,
 - Les retours des enfants,
 - La dynamique des groupes (respect mutuel, gestion des tensions et conflits, etc.),
 - Les ressentis de l'équipe,
 - La pédagogie mise en œuvre.

- Sur le plan quantitatif :
 - La fréquentation de la structure,
 - La fréquentation aux différentes activités,
 - Sondages auprès des familles.

D'autres données peuvent, en cas de besoin, être utiles à l'évaluation. Ces évaluations se situent dans différentes temporalités et à différentes fréquences : une évaluation sera faite pour chaque activité, un bilan d'équipe est effectué toutes les deux semaines et toute les semaines pour les périodes de vacances, un bilan intermédiaire sera effectué à la fin du premier semestre, et une évaluation générale (validant ou non les objectifs pédagogiques à atteindre) sera prévue à chaque fin d'année scolaire. Sur la base des conclusions qui y seront faites, une réévaluation et un réaménagement des objectifs pourront avoir lieu.